



# N'en jetez plus!

Automne 2021

www.sirtomra.fr

Le journal du SIRTOMRA (Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay)

# 50 ans

## au service de l'élimination des déchets ménagers

50 ans, un demi-siècle, tout juste le temps d'une génération et pourtant que de changements de mode de vie. Le changement ce peut être tout à la fois de l'évolution ou de la régression. Ces cinquante dernières années ont connu une évolution fulgurante dans le monde du numérique, de la domotique, des moyens de communication, et en même temps, un recul notoire dans la protection de l'environnement, conséquence, entre autre, de notre façon de consommer.

Dans le domaine de la consommation l'activité d'un syndicat comme le nôtre est au bout de la chaîne : collecter et traiter les déchets de l'activité quotidienne (plus spécifiquement les déchets ménagers).

Dans les années 60 et sur nos territoires ruraux, l'élimination des ordures passait par le « tas de fumier » du jardin et/ou un ramassage en tombereau qu'on vidait dans un trou au bout du pays et où on mettait le feu régulièrement. Sur la fin de cette décennie, des élus de la « petite Beauce » se sont regroupés en syndicat d'études, puis en syndicat de travaux pour aboutir, en 1971, à la création du « Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay », le SIRTOMRA. L'objet du syndicat étant d'assurer la mise en œuvre du service de collecte, la construction de l'usine de traitement et son exploitation selon les procédures réglementaires.

Avec l'acquisition d'anciennes carrières et de terres à Sougy, commune située au centre du territoire, le

SIRTOMRA a pu s'équiper d'une unité de broyage et d'une « décharge » avant de débiter les premières tournées de collecte. Dès le début de l'activité, le verre a fait l'objet d'une collecte séparée en conteneurs communaux afin de ne pas finir en enfouissement mais être recyclé.

De besoins en obligations réglementaires, les choses ont évolué au cours de ces 50 années d'activités : tri du papier, ouvertures de déchetteries, collecte sélective (bac jaune), arrêt de l'enfouissement, incinération des ordures ménagères, tri des emballages, conteneurisation de la collecte... (voir encadré). Durant ces 50 ans les élus qui se sont succédés ont dû faire évoluer tous ces services, tout en maîtrisant le coût de la TEOM, seule source de financement du syndicat.



L'unité de broyage

### ET DEMAIN...

50 ans de vie, une étape qui méritait bien qu'on s'y arrête un peu, mais l'avenir nous interpelle. Dans notre monde actuel un sirtom n'a plus pour seul objet la collecte et le traitement des déchets, il doit s'impliquer de façon plus globale dans la gestion du déchet. Le SIRTOMRA entend jouer un rôle dans le domaine de la réduction des déchets, notamment avec des actions de communication.

Il doit intégrer et promouvoir les notions de « Développement Durable », « économie circulaire », s'associer avec les divers éco-organismes. Le SIRTOMRA, lauréat de l'opération « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » a valorisé le terrain de son ancienne décharge en y implantant une centrale de panneaux photovoltaïques.

2022 va être l'année d'une nouvelle évolution avec la mise en application de « l'extension des consignes de tri ». L'objectif : simplifier et améliorer le geste de tri. Une seule consigne : tous les emballages et tous les papiers se trient.

2022 va être également l'année de la mise en service d'une végétrie à Sougy.

Autre projet dans un avenir proche, l'agrandissement de la déchetterie de Neuville-aux-Bois afin d'apporter plus de fluidité. D'autres mesures verront sûrement le jour avec toujours cette volonté de qualité du service et une devise :

**« trier c'est préserver, jeter c'est gâcher ».**

### BREF HISTORIQUE

- 1971 : Création du S.I.R.T.O.M. de la Région d'Artenay pour une politique de modernisation de la gestion des déchets ménagers. Mise en place de colonnes d'apport volontaire pour le verre.
- 1973 : Construction de l'usine de traitement à Sougy pour le broyage des ordures ménagères avant leur mise en décharge sur le même site.
- 1994 : Ouverture de 3 déchetteries (Artenay, Patay et Neuville aux Bois).
- 1996 : Fermeture de la décharge de Sougy. Equipement d'un quai de transfert mise en décharge à Mézières les Cléry.
- 1999 : Ouverture de la 4<sup>ème</sup> déchetterie à Orgères en Beauce.

- 2000 : Démarrage de la collecte sélective. Incinération des ordures ménagères à Saran. Colonnes d'apport volontaire pour les journaux, magazines.
- 2003 : Création du syndicat mixte de traitement des déchets « Beauce Gâtinais Valorisation » (BGV).
- 2007 : Fermeture du quai de transfert de Sougy. Les bennes partent de l'UTOM de Saran.
- 2008 : Les ordures ménagères sont incinérées au centre de valorisation énergétique (CVE) de Pithiviers. Départ des bennes de collecte à Pithiviers.
- 2009 : Collecte des D3E, collecte des emballages et papiers dans le bac jaune.

- 2010 : Réhabilitation des déchetteries de Neuville aux Bois et Patay.
- 2011 : Réhabilitation des déchetteries d'Artenay et Orgères en Beauce.
- 2014 : En déchetterie : Dastri, Eco-DDS, Eco-Mobilier.
- 2015 : Le SIRTOMRA lauréat de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).
- 2016 : Prêt de Totems de tri pour les manifestations.
- 2018 : Adhésion à un Groupement d'Autorités Concédantes pour l'exploitation d'un nouveau Centre de Tri à Saran dans la cadre de l'Extension des Consignes de Tri prévue au 01/01/2022.

- 2020 : Conteneurisation de la collecte des OM sur tout le territoire. Mise en service d'une centrale photovoltaïque à Sougy.



01 JAN.  
2022

# LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE

01 JAN.  
2022

31 DÉC.  
2021

31 DÉC.  
2021

## LA RÈGLE : « TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT »

- ① C'est un emballage\*, c'est un papier = dans la poubelle jaune
- ② Inutile de les laver, uniquement bien les vider
- ③ N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres
- ④ Pas de sac, directement en vrac dans la poubelle jaune

### Ma poubelle jaune en images à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**BOUTELLES, BIDONS ET FLAONS EN PLASTIQUE**

**BRIQUES ALIMENTAIRES**

**NOUVEAU**

**BARQUETTES ET BLISTERS**

Journaux, Magazines  
Publicités, Prospectus  
Enveloppes, Papiers  
Catalogues, Annuaires  
Courriers, Lettres  
Livres, Cahiers

**PAPIERS**

**FILMS**

**POTS ET TUBES**

**PETITS CARTONS**

**EMBALLAGES MÉTALLIQUES**

**PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL**

**SACS ET SACHETS**

\*Les emballages en verre sont toujours à déposer dans les colonnes d'apport volontaire

## PENSEZ À L'APPORT VOLONTAIRE

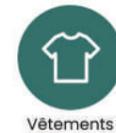
**À VOTRE SERVICE PRÈS DE CHEZ VOUS**

**J'ai de la bouteille, j'ai du pot, mais je ne fais ni la vaisselle, ni les carreaux.**

Renseignements : 02 38 91 58 95 - [www.sirtomra.fr](http://www.sirtomra.fr)



Retrouver la liste des points de collecte du verre en consultant notre site internet : [www.sirtomra.fr](http://www.sirtomra.fr)



Vêtements



Linge



Chaussures

Et les textiles dans les colonnes d'apports volontaires

**Vous pouvez déposer :**



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

**Même usés, ils seront valorisés | MERCI**



**Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront reportés ou recyclés**



Pour plus d'informations sur la 2<sup>e</sup> vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur [www.refashion.fr/citoyen](http://www.refashion.fr/citoyen)

# UNE NOUVELLE ORGANISATION DES TOURNÉES DE COLLECTE



Avec ces nouvelles consignes de tri il est nécessaire d'avoir un centre de tri équipé pour traiter tous ces emballages. Celui de Pithiviers qu'utilise actuellement le SIRTOMRA n'est pas adapté et les travaux de modernisation auraient été trop coûteux. Il a donc été décidé de sa fermeture au 31 décembre 2021.

Dès le **1<sup>er</sup> janvier 2022** les emballages et les papiers de votre poubelle jaune iront désormais au centre de tri nouvelle génération de Saran qui regroupe au total 7 collectivités. Le départ et le retour des équipes se feront également à proximité permettant ainsi de se rapprocher du territoire du SIRTOMRA. Pour l'année 2020 les camions bennes ont parcouru 132 963 km, contre 83 959 km prévus en 2022, permettant ainsi de réduire les distances et les émissions de CO2 lors de nos collectes.

Le territoire du SIRTOMRA est en croissance démographique et compte 28 089 habitants (source INSEE 2019). Des communes se développent avec la création de nouveaux lotissements à intégrer aux circuits de collecte. Afin d'éviter un débordement des camions bennes sur certaines tournées et de garder le fonctionnement actuel permettant à l'habitant d'avoir un seul jour de collecte pour ses deux poubelles, nous avons réfléchi avec notre prestataire Véolia à une nouvelle organisation.

Ainsi à **partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, **19 communes (en orange dans le tableau) vont changer leur jour de collecte que nous vous communiquons ci-dessous :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<p><b>JOUR DE COLLECTE POUR LES DEUX POUBELLES</b></p>	Lion en Beauce	Huêtre	Coinces	Neuville aux Bois	Sougy
	Santilly	Chevilly	Patay	Bougy lez Neuville	Artenay
	Dambron	Cercottes	Villamblain	Saint Lyé la Forêt	Ruan
	Baigneaux	Gidy	La Chapelle Onzerain		Trinay
	Bazoches les Hautes		Tournoisis		Villereau
	Tillay le Péneux		Saint Sigismond		Bucy le Roi
	Loigny la Bataille		Gemigny		Poupry
	Fontenay sur Conie		Villeneuve sur Conie		Rouvray sainte Croix
	Orgères en Beauce		Saint Pérvay la Colombe		Bricy
	Terminiers		Boulay les Barres		
	Lumeau				
	Guillonville				
	Cormainville				
	Courbehaye				

Pour le moment nous vous informons seulement du jour de collecte. La répartition des tournées matin/après-midi sera communiquée dans le mémo tri que vous recevrez au mois de décembre, **surveillez votre boîte aux lettres.**

## UNE VÉGÉTRIE EN 2022

Au vu de la quantité de végétaux déposés en déchetterie et de l'accès difficile pour les usagers pendant les périodes de fortes productions il était nécessaire de trouver une solution. C'est à Sougy, en plein centre du territoire, qu'ouvrira au printemps 2022 la végétrie du SIRTOMRA. Une végétrie est une déchetterie réservée aux déchets verts. Les végétaux sont déposés à même le sol par les usagers. Ceux-ci seront ensuite chargés dans un camion qui les déposera directement à la plateforme de compostage.

### CE SERVICE APPORTERA AUX USAGERS :

- Un confort pour le vidage des végétaux
- Un gain de temps
- Un volume autorisé plus important qu'en déchetterie
- L'accès sera autorisé pour tous les usagers du territoire avec une ouverture prévue entre 2 à 3 jours par semaine au démarrage.
- Les professionnels seront acceptés à condition de présenter la carte de déchetterie.

En déchetterie d'Artenay et de Patay nous garderons à disposition une seule benne de déchets verts pour les **petits apports** (tonte de pelouse, feuilles...). Ainsi un quai sera libéré afin d'y mettre une benne bois, permettant la valorisation des palettes, planches... qui sont actuellement dirigées vers le tout venant.



La végétrie sera construite sur un terrain appartenant au Syndicat, ancien quai de transfert des déchets.

Pour les usagers de la déchetterie de Neuville aux Bois les plus éloignés de la végétrie, une étude est en cours pour un agrandissement / réaménagement de la déchetterie. Les travaux pourraient débuter à l'hiver 2022.

# RÉPARER AU LIEU DE JETER !

Un Déchet d'Équipement Électrique et Électronique (aussi appelé D3E) est un appareil qui fonctionne à l'électricité, avec des piles ou une batterie.

En fin de vie il est possible de le déposer en déchetterie afin qu'il soit par la suite dépollué et recyclé. Ces équipements sont triés par vos soins en trois catégories :



Merci de respecter ces dispositions pour aider le travail des agents de déchetteries.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier l'indice de réparabilité doit être affiché en magasin (ou sur le produit directement), sur plusieurs catégories d'appareils électriques et électroniques : smartphone, ordinateur portable, lave-linge, télévision... Cette note allant jusqu'à 10 indique si le produit est plus ou moins facile à réparer. Cela permet d'éviter le gaspillage, de préserver les ressources naturelles et de prolonger la vie de votre appareil.



PLUS L'INDICE EST ÉLEVÉ, PLUS C'EST FACILE À RÉPARER !

Un site internet a été mis en place par l'éco organisme Ecologic pour vous permettre de réparer votre appareil électrique : [www.e-reparation.eco](http://www.e-reparation.eco)

CE SITE VOUS PERMET DE :

- Diagnostiquer la panne
- Chercher par le biais d'un annuaire un professionnel de la réparation
- Consulter une boîte à outil pour vous aider à réparer et entretenir vos appareils
- Trouver des adresses pour faire don de votre équipement

## Horaires des déchetteries

	ARTENAY		PATAY		NEUVILLE-AUX-BOIS		ORGÈRES-EN-BEAUCE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h		
Mardi	9h - 12h				9h - 12h		9h - 12h	13h30 16h30
Mercredi								
Jeudi		13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	9h - 12h	14h - 17h		13h30 16h30
Vendredi		14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	13h30 16h30

En bleu, horaires supplémentaires d'été : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre

\* Le samedi, accueil réservé aux particuliers | × Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Déchetterie d'Artenay Route de Neuville aux Bois 45410 Artenay	Déchetterie de Patay Route de Guillonville 45310 Patay	Déchetterie de Neuville-aux-Bois Route de Montigny 45170 Neuville-aux-Bois	Déchetterie d'Orgères-en-Beauce Zone d'activité 28140 Orgères-en-Beauce
--	--	--	---

## ÉCO MOBILIER

Depuis plusieurs années des bennes pour le mobilier sont installées dans les 4 déchetteries. Tous les meubles et matelas peuvent être déposés dans la benne Eco-Mobilier, quelle que soit la matière : salon de jardin en plastique, étagère en métal, lattes de sommier en bois, canapé en cuir, matelas en mousse... même s'ils sont sales ou cassés.

Petite nouveauté depuis le mois de juin : le tri des « rembourrés ».

Vous trouverez devant la benne mobilier un contenant pour y déposer vos couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage et surmatelas. Ces articles seront recyclés.

Comme pour le mobilier, s'ils sont en bon état n'hésitez pas à en faire don.



## PENSEZ AU COMPOSTAGE

Pensez à trier vos déchets organiques et à les sortir de votre poubelle d'ordures ménagères pour en faire du compost. Le SIRTOMRA participe à hauteur de 30€ pour l'acquisition de votre composteur.



Renseignements :

[www.sirtomra.fr](http://www.sirtomra.fr) ou 02 38 91 58 95

## PETIT RAPPEL :

Les masques ne sont pas des emballages, il est donc **INTERDIT** de les déposer dans la poubelle à couvercle jaune. Ces déchets étant souillés il est indispensable de les jeter dans un sac poubelle fermé dans votre poubelle d'ordures ménagères. Les ripeurs (éboueurs) et les agents du centre de tri sont en contact direct avec vos déchets, afin de préserver leur santé merci de respecter cette consigne.



Masques, gants et mouchoirs à usage unique

## PANNEAU ATTENTE DÉCHETTERIE D'ARTENAY



Un panneau de signalisation vous indique qu'il faut attendre le long de la ligne pour accéder à la déchetterie avant l'ouverture et lors de forte affluence, évitant le stationnement dangereux sur le CD5.

Merci de respecter cette file d'attente pour la sécurité de tous